



HAL
open science

La sécurité environnementale insulaire: contre l'effondrement, l'utopie!

Albane Geslin

► **To cite this version:**

Albane Geslin. La sécurité environnementale insulaire: contre l'effondrement, l'utopie!. Bacot, Paul; Geslin, Albane;. Insularité et sécurité: l'île entre sécurité et conflictualité, Bruylant, pp.47-66, 2014, Études stratégiques internationales, 978-2-8027-4361-3. halshs-00849787

HAL Id: halshs-00849787

<https://shs.hal.science/halshs-00849787>

Submitted on 1 Aug 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À paraître in P. Bacot et A. Geslin (dir.), *Insularité et sécurité. L'île entre sécurité et conflictualité*, coll. Études stratégiques internationales, Bruylant, 2014.

LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE INSULAIRE : CONTRE L'EFFONDREMENT, L'UTOPIE !

PAR

ALBANE GESLIN¹

« Elle est à l'horizon (...). Je me rapproche de deux pas, elle s'éloigne de deux pas. Je chemine de dix pas et l'horizon s'enfuit dix pas plus loin. Pour autant que je chemine, jamais je ne l'atteindrai. A quoi sert l'utopie ? Elle sert à cela : cheminer. »

(Eduardo Galeano, *Paroles vagabondes*)

Tout comme les îles des utopistes de la Renaissance ont pu être aperçues par leurs contemporains comme des « non-lieux » à l'écart de la modernité émergente, les États insulaires sont longtemps demeurés éloignés, voire inconnus des institutions internationales, à l'écart des enjeux géopolitiques et géostratégiques. Essentiellement perçues par l'œil du touriste en quête de paradis perdus, les îles sont devenues, depuis une vingtaine d'années, des lieux d'expérimentations politiques, économiques et écologiques. Autrefois support imaginaire d'utopie, elles sont aujourd'hui des lieux privilégiés pour qui recherche l'« eutopie »², pour qui se met en quête « d'améliorer la qualité de la vie »³.

Aux termes de l'article 121 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, une île est « une étendue naturelle de terre entourée d'eau qui reste découverte à marée haute » ; à l'exception des îles inhabitées ou ne se prêtant pas à une vie économique propre⁴, elles bénéficient d'une mer territoriale, d'une zone économique exclusive et d'un plateau continental. D'un point de vue juridique, ces îles peuvent être rattachées à un territoire métropolitain (telle la Martinique à la France), être associées à un État (les Îles Cook et Niue à la Nouvelle-Zélande) ; elles peuvent être souveraines (Timor Oriental par exemple), ou former, avec un ensemble d'îles, un archipel, lequel pourra lui-même être souverain et sera alors qualifié d'État archipel⁵ (les Comores, l'Indonésie, les Seychelles, le Japon...). Cet ensemble forme les « territoires insulaires ». Économiquement, ces territoires peuvent appartenir à la catégorie des pays industrialisés, des pays en développement ou des pays les moins avancés (PMA).

Dans le cadre de cette étude, je concentrerai mon analyse sur les « petits États insulaires en

1 Tous mes remerciements vont à Jérôme FERRAND qui, par son aide précieuse, a permis que cet article ne se mue pas en dystopie.

2 Le terme « *utopia* », forgé par Thomas More, peut signifier à la fois le non-lieu (*u-topos*), mais également le lieu du bonheur (*eu-topos*). Je n'ignore toutefois pas que ces îles ont été le lieu d'expérimentations militaires, notamment les atolls de Bikini, Moruroa et Fangataufa, mais également les îles de Montebello (au large de l'Australie), les îles Christmas (Kiritimati) et Malden dans le centre du Pacifique, pour les essais nucléaires américains, français et britanniques, mais je n'aborderai pas cette question ici.

3 *Déclaration de la Barbade* du 6 mai 1994, Deuxième partie, Point I.

4 Si la vie économique est devenue impossible, l'État garde son territoire, mais perd une partie de ses droits souverains. Pour de plus amples développements sur ce point, voir la contribution de S. LAVOREL, cet ouvrage, *infra*.

5 À savoir, au titre de l'article 46, § 2 de la Convention de Montego Bay : « un ensemble d'îles, y compris des parties d'îles, les eaux attenantes et les autres éléments naturels qui ont les uns avec les autres des rapports si étroits qu'ils forment intrinsèquement un tout géographique, économique et politique, ou qui sont historiquement considérés comme tels ».

développement » (PEID⁶). Bien qu'il n'existe pas de définition unanimement admise de ces États (dont la liste est davantage constituée par auto-désignation), certains géographes ont retenu comme critère le fait que le territoire terrestre total n'excède pas 30 000 km²⁷. Au regard de l'ensemble des critères retenus par les Nations Unies – critères principalement économique et géographiques –, 38 États⁸ sont généralement considérés comme relevant de la catégorie « PEID »⁹. Liste à laquelle s'ajoutent 14 territoires non-membres des Nations Unies¹⁰.

Bien que leurs situations soient assez diverses (ils ne sont pas soumis aux mêmes conditions climatiques ou ne bénéficient pas des mêmes ressources naturelles par exemple), les PEID présentent des caractéristiques communes en termes de vulnérabilité, tant économique, sociale qu'écologique. Cette vulnérabilité que l'on peut qualifier de structurelle, en raison de leur petite taille, de leur population limitée (en général moins de 2 millions d'habitants ; Tuvalu a un peu moins de 11 000 habitants) mais croissante, de leur éloignement des réseaux économiques (marché intérieur étroit, très dépendants de l'extérieur) et de leur manque de ressources naturelles. En un mot, ces îles sont isolées géographiquement, économiquement et politiquement.

En outre, au regard d'autres espaces terrestres, les îles présentent, généralement, une très forte vulnérabilité environnementale. Aussi les PEID se sont-ils fait lanceurs d'alerte, vigies des risques environnementaux. Dès la fin des années 1980, ils ont alerté sur les risques relatifs à la montée du niveau des océans ; en novembre 1988, s'est tenue la première Conférence consacrée à la vulnérabilité des petits États insulaires face à l'élévation du niveau des mers. Conscients de leur absence de poids dans les relations internationales, les PEID décident, dans les années 1980-90, de se regrouper au sein d'organisations régionales : *Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme* (SPREP, 1982), *Organization of the Eastern Caribbean States* (OECS, 1981) et internationales. En 1990, ils créent l'Alliance of Small Island States (AOSIS), qui va fortement s'impliquer dans la procédure de négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992. En mai 1994, la Conférence mondiale sur le développement durable des PEID permet aux 111 États participants d'adopter le « Programme d'action pour le développement durable des PEID » (dit Programme de la Barbade). Puis, face au relatif échec de cette initiative, sera lancée, en janvier 2005, la « Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade ». Ces différents programmes n'ayant toutefois guère permis d'inverser la tendance, les sociétés insulaires ne sont-elles pas menacées d'effondrement ? (I).

Les utopistes, de la Renaissance à la période contemporaine¹¹, partent du constat d'un

6 Ou *small island developing States* (SIDS).

7 C. BOUCHARD, « Question de géographie et de développement : petits États et territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, 2006, p. 472. A noter que leur territoire maritime est considérable, leurs zones économiques exclusives réunies représentant près de 9% de la superficie totale des océans.

8 Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Cap-Vert, Comores, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Singapour, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu (« Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », A/65/115, 6 juillet 2010, note 8).

9 La CNUCED retient, quant à elle, une liste « non officielle » de 29 États (qui relèvent de la catégorie des PMA). Cependant, tous les PEID ne sont pas des PMA.

10 Samoa américaines, Anguille, Aruba, les Îles vierges britanniques, le Commonwealth of the Northern Marianas, les Îles Cook, la Polynésie française, Guam, Montserrat, les Antilles néerlandaises, la Nouvelle Calédonie, Niue, Puerto Rico et les Îles vierges américaines.

11 T. MORE, *Utopia*, 1516 ; F. BACON, *La nouvelle Atlantide*, 1621 ; D. DIDEROT, *Supplément au voyage de Bougainville*, 1772 ; A. HUXLEY, *Île*, 1962, pour ne prendre que quelques exemples. Hors des sentiers littéraires, il est possible de mentionner les travaux de l'architecte V. CAILLEBAUT, notamment l'Écopolis flottante pour accueillir

effondrement moral, politique, social ou économique des sociétés dans lesquelles ils vivent. Aussi ont-ils mobilisé les ressources de l'imagination et trouvé dans l'insularité un lieu privilégié d'expérimentation. « Cet insularisme n'est pas seulement fiction géographique : il répond au besoin de préserver une communauté de la corruption extérieure et d'offrir un monde clos qui est (...) comme un cosmos miniaturisé, où règnent des lois spécifiques (...). L'insularisme utopique (...) relève de la conviction que seule une communauté à l'abri des influences dissolvantes de l'extérieur peut atteindre la perfection de son développement »¹². Il est néanmoins intéressant de constater, chez les premiers utopistes – aussi bien More que Bacon – une négation du déterminisme environnemental, à contre-courant des réflexions que menaient Bodin et Montesquieu. Pour les utopistes, « *[e]nvironmental impact may be offset by prudent legislations and application of scientific methodes and technology* »¹³. Raymond Trousson est plus radical, affirmant que l'utopiste se révèle « en dernière analyse, hostile à la nature, désordonnée et envahissante »¹⁴.

Or, c'est précisément en croyant se rendre maître de la nature que l'être humain a généré les dégradations environnementales actuelles. Peut-être peut-on alors proposer de faire le chemin à rebours, partir des problématiques environnementales auxquelles les îles sont aujourd'hui confrontées, pour proposer d'explorer de nouveau les lieux de l'utopie. Il sera alors possible de suivre quelques pistes de réflexion qui, sans prétendre ni à l'ambition, ni à la postérité des œuvres des constructeurs d'utopies, et prenant appui sur un certain nombre de réalisations concrètes ou de projets en cours, permettraient, dans une certaine mesure, d'envisager, pour paraphraser E. Morin, non pas le meilleur des mondes (prétention totalitaire s'il en est), mais un monde meilleur, et de voir dans les îles des laboratoires d'utopies (II).

I. – L'INÉLUCTABLE EFFONDREMENT INSULAIRE ?

Face à l'aggravation des dégradations environnementales, face aux bouleversements climatiques mondiaux en cours, ne risque-t-on pas de voir plusieurs communautés insulaires s'effondrer, disparaître, à l'image de ce qu'ont connu les communautés des îles de Pitcairn et d'Henderson¹⁵, ou la civilisation de l'île de Pâques, « exemple le plus flagrant d'une société qui a contribué à sa propre destruction en surexploitant ses ressources »¹⁶ ? Ainsi que le précise J. Diamond, « [p]ar effondrement, j'entends une réduction drastique de la population humaine et/ou de la complexité politique/économique/sociale, sur une zone étendue et une durée importante. Le phénomène d'effondrement est donc une forme extrême de plusieurs types de déclin moindres »¹⁷.

Le constat dressé en 1994 lors de l'élaboration du Programme d'action de la Barbade confirmait cette inquiétude : « Les îles ont toujours évoqué l'image d'un paradis, mais aujourd'hui leurs lagons bleu azur, leurs récifs de coraux et leurs luxuriantes forêts tropicales sont de plus en plus menacés. En s'efforçant d'élever le niveau de vie pour des populations de plus en plus

des réfugiés environnementaux : <http://vincent.callebaut.org/page1-img-lilypad.html> [consulté le 17 juillet 2013].

12 R. TROUSSON, *Voyages aux pays de nulle part. Histoire littéraire de la pensée utopie*, 3e éd., Editions de l'Université de Bruxelles, 1999, pp. 15-16.

13 W.G. PALMER, « Environment in Utopia : History, Climate, and Time in Renaissance Environment Thought », *Environmental Review*, 1984-2, p. 170.

14 R. TROUSSON, *op.cit.*, p. 19. Cette affirmation ne peut toutefois pas s'appliquer à la réflexion que mène A. Huxley dans *Île*, où la nature joue au contraire un rôle très important, la communauté de Pala ayant posé des règles de vie respectueuses de l'environnement.

15 La vie humaine s'est éteinte sur ces deux îles, du fait de la chute de leur principal partenaire commercial, Mangareva, victime de catastrophes écologiques sur plusieurs décennies, île dont la « population ne survécut qu'au prix d'une modification drastique des mode et niveau de vie » (J. DIAMOND, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Folio-Essais, Gallimard, 2006, p. 188).

16 *Ibid.*, p. 183.

17 *Ibid.*, p. 16. Ne sera pas abordée, dans cette contribution, la question de la disparition du territoire terrestre des États insulaires, problématique traitée par S. Lavorel *infra*.

nombreuses et de lutter pour survivre dans une économie mondiale complexe, les sociétés de ces petits États insulaires sacrifient souvent leurs écosystèmes fragiles qui sont pourtant un de leurs meilleurs atouts »¹⁸, accroissant ainsi leur vulnérabilité environnementale (A). Toutefois, les solutions proposées depuis près de vingt ans à ces États pour les aider à faire face à ces problématiques n'ont pas permis d'inverser la tendance (B).

A. – Une forte vulnérabilité environnementale

Selon la définition retenue par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC ou IPCC en anglais), la vulnérabilité – limitée ici à la vulnérabilité au changement climatique – « *is the degree to which a system is susceptible to, and unable to cope with, adverse effects of climate change, including climate variability and extremes. Vulnerability is a function of the character, magnitude, and rate of climate change and variation to which a system is exposed, its sensitivity, and its adaptive capacity* »¹⁹. Plus précisément, « *[v]ulnerability is a result of diverse historical, social, economic, political, cultural, institutional, natural resource, and environmental conditions and processes* »²⁰. Ce constat, soulignant le fait que la vulnérabilité environnementale est un phénomène multifactoriel, rejoint les réflexions de Jared Diamond sur l'effondrement des sociétés. Il constate, en effet, que dans aucun des cas étudiés, actuels ou passés, l'effondrement d'une société n'est attribuable qu'aux seuls dommages écologiques : « [q]uatre facteurs – dommages environnementaux, changement climatique, voisins hostiles et partenaires commerciaux amicaux – peuvent se révéler significatifs ou pas pour une société donnée. Le cinquième facteur – les réponses apportées par une société à ses problèmes environnementaux – est *toujours* significatif »²¹.

Toutefois, pour apporter des réponses adaptées (cf *infra*), encore faut-il disposer d'outils d'évaluation de la vulnérabilité environnementale. C'est la raison pour laquelle, en 1999, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU, ou *South Pacific Applied Geoscience Commission* (SOPAC)) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ont élaboré un « indice de vulnérabilité environnementale ». Trois dimensions de la vulnérabilité de l'environnement ont été identifiées : le niveau des risques ou des pressions sur l'environnement, la résistance de l'environnement à ces pressions (vulnérabilité intrinsèque), et le niveau de dégradation des écosystèmes (vulnérabilité extrinsèque)²². 50 indicateurs ont été retenus, regroupés en 7 catégories de sous-indices (changement climatique, biodiversité, eau, agriculture et pêche, santé humaine, désertification, exposition aux catastrophes naturelles)²³.

L'on pourrait être tenté de classer les facteurs de vulnérabilité environnementale des îles en deux grandes catégories de facteurs, endogènes d'une part, exogènes d'autre part : au titre des facteurs endogènes, on peut inclure le problème de gestion des déchets, l'insuffisance quantitative et qualitative d'eau douce, la déforestation, l'urbanisation, la démographie, la surexploitation des sols et des rivages, les éruptions volcaniques, la perte des savoirs traditionnels... Au titre des facteurs exogènes, on trouve le réchauffement climatique, la montée des eaux, l'acidification des océans, la surpêche, la pollution marine (dégazages, marées noires), les invasions biologiques, la

18 *Programme d'action pour les petits États insulaires en développement adopté à l'issue de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement*, 1994, <http://www.un.org/french/events/sidsprog.htm> [consulté le 1er octobre 2012].

19 IPCC, *Climate change 2007. Impacts, adaptation and vulnerability*, Cambridge University Press, 2007, p. 883.

20 IPCC, *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation*, Special Report, Cambridge University Press, 2012, p. 32.

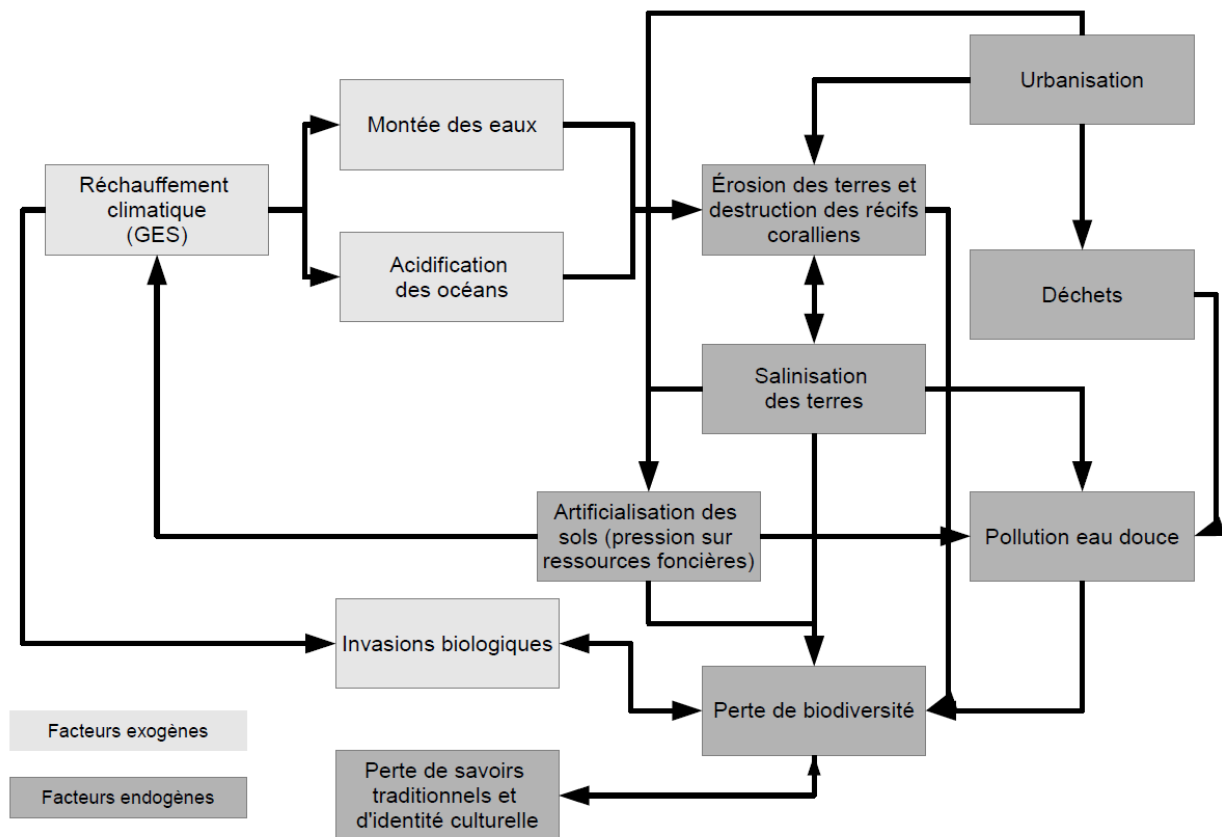
21 J. DIAMOND, *op.cit.*, pp. 27-28 (italiques ajoutés).

22 PNUE, *L'avenir de l'environnement mondial 3*, GEO 3, De Boeck, 2002, p. 313 (<http://www.grida.no/geo/geo3/french/>).

23 http://www.vulnerabilityindex.net/EVI_Indicators.htm. Voir également SOPAC and UNEP, *Building Resilience in SIDS. The Environmental Vulnerability Index*, 2005.

modification de la répartition des courants marins et des cycles de précipitations, l'accroissement des risques cycloniques...

Pour séduisante que soit cette classification, elle méconnaît néanmoins un élément fondamental : les facteurs exogènes jouent considérablement sur l'aggravation, voire sur l'apparition, des risques endogènes²⁴. Le schéma ci-dessous, présentant succinctement quelques interrelations socio-environnementales permettra de s'en convaincre.



Partant, la sécurité environnementale des PEID leur échappe en très grande partie. Ainsi, entre 1999 et 2008, les Caraïbes ont subi 76 catastrophes naturelles, pour un coût d'environ 136 milliards de dollars²⁵. Dans un autre registre, celui de la perte de biodiversité, on notera que depuis le début des années 2000, les îles Galapagos ont vu le nombre de plantes allogènes plus que doubler, passant de 240 à 483 espèces aujourd'hui, ces plantes représentant désormais près de 45% de la flore totale de ces îles²⁶.

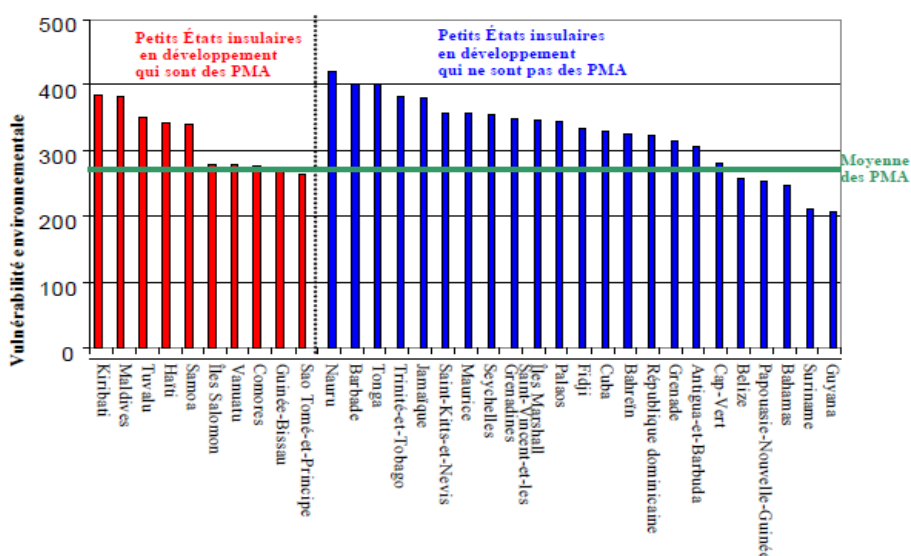
24 En outre, à une échelle planétaire, rien n'est exogène (si ce n'est la chute d'une météorite...). En effet, en vertu du principe de « panarchie », les éco-systèmes sont intrinsèquement liés les un aux autres, étant chacun à la fois « constitué de sous-systèmes plus simples, mais aussi (...) étant le sous-système d'un système plus vaste » (L. SCHUITEN, *Vers une cité végétale*, Mardaga, 2010, p. 151). À cet égard, les propos qu'Albert Camus tenait en 1946 dans un tout autre contexte sont on ne peut plus pertinents : « [n]ous savons aujourd'hui qu'il n'y a plus d'îles et que les frontières sont vaines » (A. CAMUS, « Ni victimes, ni bourreaux », *Combat*, 30 novembre 1946).

25 UN-DESA and UNDP, *SIDS-SIDS Success Stories. An innovative partnership in South-South cooperation*, 2010, p. 44.

26 Selon les chiffres de la Convention sur la diversité biologique (<http://www.cbd.int/island/problem/default.shtml?sec=alien#secalien>).

Ainsi que le soulignait, en 2005, le Préambule de la *Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement*, « [d]u fait de la mondialisation, certains facteurs externes jouent désormais un rôle critique dans le succès ou l'échec des efforts déployés à l'échelon national par les pays en développement »²⁷. Ces États n'ont, à cet égard, pas dit autre chose lors de la conférence de Copenhague de 2009, souhaitant que la limite au réchauffement climatique mondial soit fixée à 1,5°, limite au-delà de laquelle leur survie, ne serait-ce qu'en tant qu'assise étatique terrestre, sera plus qu'aléatoire. Parce qu'ils ne sont pas parvenu à imposer cette limite aux plus grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète (la communauté internationale trouvant un « consensus » autour d'une limitation à +2°), 25 des États de l'AOSIS ont, initialement, refusé de signer l'accord²⁸.

Indice de vulnérabilité environnementale pour 33 petits États insulaires en développement par rapport à la moyenne de l'ensemble des pays les moins avancés



Source : Chiffres du Département des affaires économiques et sociales calculés au moyen de la méthode PNUE/PACSU.

Source : SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES, *Examen de l'application de la Stratégie de Maurice*, 1^{er} avr. 2010, Conseil économique et social, E/CN.17/2010/9, p. 9.

B. – L'inadaptation partielle des réponses apportées depuis vingt ans

Ainsi que le soulignait, en 2010, le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice, « [l']indice de vulnérabilité environnementale est considérablement plus élevé pour la plupart des petits États insulaires en développement que pour les pays les moins avancés (...). Il ne cesse d'augmenter, pour la plupart des [PEID], depuis 2005 »²⁹.

27 *Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement* (Résolution 1, Annexe II du Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement), janvier 2005, A/CONF.207/11, § 8 du Préambule.

28 Certains d'entre eux ont, cependant, dès janvier 2010, proposé, en application de l'accord de Copenhague, des mesures nationales d'atténuation appropriées (<http://unfccc.int/home/items/5265.php>) [consulté le 21 juillet 2013].

29 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES, *Examen de l'application de la stratégie de Maurice*, 1^{er} avril 2010, E/CN.17/2010/9, § 14.

Pourtant, depuis 1994, la communauté internationale, agissant notamment par l'intermédiaire des Nations Unies, de l'aide publique au développement, des transferts de technologie, de la coopération régionale, mène une série de programmes ayant spécifiquement pour objet le développement des PEID et le renforcement de leurs capacités d'adaptation. Cependant, ces programmes relèvent d'une approche, à première vue, paradoxale. Tout en constatant la forte dépendance, donc la forte vulnérabilité, des PEID aux phénomènes extérieurs, qu'ils soient économiques ou écologiques, les stratégies de développement durable qui vont être élaborées prônent l'ouverture de l'économie de ces États au commerce mondial, tout en considérant que les problématiques environnementales doivent être réglées au niveau local. La mondialisation de l'économie est donc couplée à un arraisonnement insulaire écologique.

Mais cette attitude n'est paradoxale qu'en apparence. Il s'agit en fait d'appliquer des recettes connues et considérées comme éprouvées : le développement local passe par le commerce international ; la protection de l'environnement local est une question nationale. Recette que l'on adaptera légèrement au contexte particulier de ces États insulaires (pour prendre en considération les faibles ressources foncières et humaines notamment). Ce faisant, l'on ne fera rien d'autre que plaquer nos représentations, nos concepts et nos valeurs occidentalisées sur des représentations, des mondes et des valeurs hétérogènes. Ainsi, telle Pala, l'île d'Aldous Huxley, l'île se trouve inévitablement envahie par l'Occident voisin.

Sans entrer dans les détails des politiques envisagées, le contenu peut en être brièvement présenté. Le Programme d'action de la Barbade, mis en œuvre à partir de 1994, va très largement penser les îles comme des isolats écologiques, aux problèmes desquels il faut prioritairement répondre par des mesures nationales visant à limiter la pression sur les écosystèmes fragiles afin de renforcer la capacité à faire face de ces États. Mais des mesures nationales correspondant aux modèles dominants. Ce Programme va ainsi identifier 14 domaines d'actions prioritaires, dont les 9 premiers relèvent de questions environnementales et économiques : changement climatique et élévation du niveau des mers, catastrophes naturelles et écologiques, déchets toxiques et dangereux, ressources côtières et marines, ressources en eau douce, ressources foncières, ressources énergétiques, ressources touristiques et biodiversité.

Chacun de ces domaines d'action est envisagé en termes de dangers pour les États insulaires ; il s'agit donc de se concentrer sur les conséquences des phénomènes, sans en postuler les causes. A ces dangers sont associés des principes d'action impliquant, selon le modèle classique du droit international du développement, une responsabilité principalement nationale, à l'appui de laquelle doivent venir des actions régionales et internationales. Ces dernières sont essentiellement envisagées en tant qu'aide à l'accès à l'information, aux ressources financières et techniques ainsi qu'un soutien à la participation aux négociations internationales. Plus concrètement, il est demandé, par exemple, de limiter la surexploitation côtière et marine³⁰, de développer le tourisme culturel et l'éco-tourisme³¹, de réduire l'utilisation des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables³², de créer ou développer des zones naturelles protégées, de mettre en place des systèmes de surveillance des ressources et de la biodiversité, de renforcer l'éducation³³...

En septembre 2004 s'est tenu, à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, une réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action adopté 10 ans plus tôt. Le rapport du Secrétaire général élaboré à cette occasion est on ne peut plus explicite au regard

30 Pourtant conséquence de la surexploitation des ressources halieutiques par de nombreux navires étrangers.

31 Ce qui renforce la dépendance à l'égard de l'extérieur et accroît l'artificialisation des sols lorsque le développement du tourisme passe par le développement de complexes hôteliers.

32 Encore faut-il disposer d'un secteur de la recherche performant, au risque de passer d'une dépendance à une autre. En effet, la dépendance à l'égard de l'importation des produits pétroliers pourrait se muer en dépendance à l'égard des entreprises détentrices des technologies permettant l'exploitation des énergies renouvelables.

33 Nécessitant des ressources financières que tous les États ne sont, seuls, pas en mesure de mobiliser.

de la question environnementale et soulignera que « [d]ans l'immédiat, le réchauffement de la planète et les changements climatiques ont entraîné une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, un blanchissement du corail, une érosion des côtes, une perturbation des activités agricoles, des maladies à transmission vectorielle et une moindre résistance des écosystèmes terrestres et marins »³⁴. Les réponses apportées n'ont donc manifestement pas été adéquates.

Fut donc adoptée en janvier 2005³⁵ la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade³⁶. Constatant que les conséquences économiques, sociales, écologiques des catastrophes naturelles sont disproportionnées pour les PEID, la Stratégie de Maurice va insister sur la nécessité de mettre en place des mécanismes d'atténuation des risques de catastrophes (et non plus seulement de renforcement des capacités à faire face, qui sera devenue « résilience »), des systèmes d'alerte rapide, de secours d'urgence et des capacité de relèvement et de reconstruction³⁷.

Au regard de certains des domaines d'action, la rhétorique change quelque peu. En effet, concernant les changements climatiques, il n'est plus question de demander seulement aux PEID l'adoption de mesures nationales ; il s'agit, plus largement, d'appeler à la ratification du protocole de Kyoto, afin de parvenir à « la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui préviendrait une perturbation anthropique dangereuse du système climatique, dans des délais suffisants pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques, s'assurer que la production vivrière n'est pas menacée et faire en sorte que le développement économique se poursuive de manière durable. »³⁸

Si les domaines d'action environnementale demeurent globalement inchangés, la Stratégie de Maurice va cependant insister sur la culture, la santé, l'ouverture et la plus forte intégration au commerce international, le développement de modes de production et de consommation locaux durables³⁹, la limitation des importations de produits non biodégradables, le développement de l'aquaculture⁴⁰, la protection des connaissances traditionnelles portant sur la diversité biologique. Il s'agit cependant toujours d'en appeler au renforcement de l'aide internationale, aux transferts de technologies, à l'ouverture des marchés des PEID pour renforcer leur intégration au marché mondial. Il n'y a donc pas de remise en cause ou de critique véritable du modèle politique antérieur.

En 2010, le Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies relatif à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice est tout aussi réservé que celui de 2004, constatant que le taux de croissance du PIB de ces États a baissé, que la pauvreté s'est accrue et qu'ils ont subi de plein fouet la crise économique initiée en 2008. Il souligne la très forte vulnérabilité de ces États aux chocs extérieurs. Les réformes envisagées à partir de 2005 n'ont pas encore été mises en place par la

34 E/CN.17/2004/8, § 35.

35 Il faudra attendre cette même année 2005 pour que soit mis en place, au sein des Nations Unies, un *Inter-Agencies Consultative Group for SIDS*, visant à assurer « une mise en œuvre coordonnée et cohérente de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice par les organes des Nations Unies compétents, les institutions spécialisées et les commissions régionales et d'autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs » (Assemblée générale, Résolution 59/311, « Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », 14 juillet 2005, A/RES/59/311, § 8).

36 Le Programme d'action de la Barbade est, en effet, perçu comme « continu[ant] d'offrir à ces États et à la communauté internationale un cadre idoine pour traiter, à l'échelle nationale et régionale, des questions de développement durable dans les petits États insulaires en développement » (Préambule de la Stratégie).

37 *Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, op.cit.*, § 21.

38 *Ibid.*, §§ 17-18.

39 N'est-ce toutefois pas quelque peu contradictoire avec l'ouverture au commerce mondial ?

40 Souvent génératrice de forte pollution, du fait, notamment, des rejets de produits chimiques toxiques (antibiotiques par exemple) pour la faune et la flore sauvages.

plupart des États. L'une des raisons en est que la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice a été principalement financée par des ressources nationales, l'aide publique au développement tout comme les investissements étrangers étant concentrés sur certains États (notamment, pour les investissements directs à l'étranger, ceux des Caraïbes, dont les ressources, minières, sont attractives⁴¹).

L'on peut souligner une évolution dans la structure du rapport de 2010 : alors que celui de 2004, tout comme le Programme d'action de 1994 et la Stratégie de Maurice de 2005 mettaient prioritairement l'accent sur les questions environnementales, le rapport de 2010 donne priorité à l'économie, soulignant la forte dépendance de ces États à des facteurs extérieurs.

Les petits États insulaires en développement risquent-ils de devenir des paradis à jamais perdus ? Le risque est fort. L'on peut, à cet égard, reprendre les propos que Paul et Anne Ehrlich tenaient récemment au regard du risque d'effondrement de la civilisation globale : « *the odds of avoiding collapse seem small because the risks are clearly not obvious to most people (...). One central psychological barrier to taking dramatic action is the distribution of costs and benefits through time : the costs up front, the benefits accruing largely to unknown people in the future. But whether we or more optimistic observers are correct, our own ethical values compel us to think the benefits to those future generations are worth struggling for, to increase at least slightly the chances of avoiding a dissolution of today's global civilization as we know it* »⁴².

Peut-être faut-il, pour cela, « redonner ses chances à l'utopie »⁴³.

II. – LES ÎLES, LABORATOIRES D'UTOPIES

Tout en gardant à l'esprit la difficulté qu'il y a à définir l'utopie, je retiendrai la définition proposée par Raymond Trousson, dans *Voyages aux pays de nulle part* : il y a utopie lorsque « se trouve décrite une communauté (...) organisée selon certains principes politiques, économiques, éthiques, restituant la complexité de l'existence sociale, qu'elle soit présentée comme un idéal à réaliser (...) ou comme la prévision d'un enfer »⁴⁴.

Si les détracteurs de ce genre littéraire en ont souvent dénoncé le caractère idéaliste, l'utopie est avant tout basée sur la critique d'une réalité politique et sociale. En ce sens, elle est moins voyage imaginaire que voyage initiatique : un navigateur, un explorateur, ou un journaliste quittent un rivage connu et se retrouvent, après moult péripéties et dangers écartés, en terrain inconnu, découvrant une société sur laquelle ils vont projeter un regard étonné. Cet étonnement résulte le plus souvent de l'écart qu'il y a entre ce nouveau monde et leurs propres représentations. C'est à réduire cet écart qu'il faut aujourd'hui s'employer. Quel monde insulaire pourrait-on alors envisager ? Et, au-delà, à travers l'insularité, quel monde pourrait-on envisager ? Pour répondre à ces questions, pour retracer les chemins (B) et réinventer les lieux de l'utopie (C), il est nécessaire de, préalablement, poser les conditions de l'utopie (A).

A. – Poser les conditions de l'utopie

Le sentiment de crise est un des moteurs de la création d'utopies ; toutefois dans le contexte actuel, au vu des dégradations de plus en plus importantes de l'environnement, est-il encore possible de penser une, ou des, utopie(s) environnementale(s) humaniste(s) ? Peut-on échapper aux

41 Cuivre, or, argent, bauxite notamment.

42 P.R. EHRLICH, A.H. EHRLICH, « Can a collapse of global civilization be avoided ? » *Proceedings of the Royal Society B*, 2013, p. 6, <http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2012.2845>.

43 Pour reprendre le titre de l'article de Geneviève DECROP, « Redonner ses chances à l'utopie », *Entropia*, n°1, 2006, <http://www.entropia-la-revue.org> [consulté le 20 juillet 2013].

44 R. TROUSSON, *op.cit.*, p. 24.

représentations pétries d'idéologies et d'idéaux occidentaux⁴⁵ afin de promouvoir un véritable dialogue interculturel ? Comment éviter les écueils et les dérives de nombre d'utopies mises en œuvre concrètement ? La réponse est tout à la fois évidente et d'une incroyable complexité. Elle suppose une démarche empreinte tout à la fois d'humilité et de réalisme. Elle s'inscrit dans les pas d'Albert Camus, qui proposait d'imaginer des « utopies relatives » et non des « utopies absolues (...) en contradiction avec la réalité »⁴⁶. Pour cheminer sur cette ligne de crête, il se s'agit pas d'en appeler à un hypothétique âge d'or passé ; cet âge d'or n'a jamais existé⁴⁷. L'on sera très probablement conduit à une « révision douloureuse des valeurs communes »⁴⁸ actuelles (mais n'est-ce pas l'une des conséquences des voyages initiatiques utopiques, des chemins parcourus aussi bien par Raphaël Hythlodée que Will Farnaby ?). Ainsi que le souligne Jean-Claude Besson-Girard, « le cœur de la conversion ne consiste pas à changer de croyance, mais à abandonner toute certitude »⁴⁹.

Ce faisant, il ne faudra rien céder sur l'humanisme. En effet, « aucun effort ne doit être épargné pour faire en sorte que l'être humain soit au centre du processus de développement durable »⁵⁰. Il s'agit donc de penser une utopie qui soit « à la mesure de l'homme »⁵¹, fondée, non pas sur le seul individu, mais sur l'humain individuel, « défini et déterminé par ses places et relations dans une sociabilité non seulement interpersonnelle, mais, au-delà, avec les écosystèmes avec lesquels il interagit »⁵².

Considérant que les petits États insulaires en développement sont confrontés de façon exacerbée à des problèmes que de nombreux autres États connaissent à une échelle moindre ou risquent de connaître dans un avenir proche, ne pourrait-on envisager, sur ces prémices, les îles comme des laboratoires d'utopies ? Les chemins que tracent les politiques insulaires mises en œuvre ou envisagées peuvent, en effet, conduire l'humanité à sortir de cette période d'incertitude tant politique que climatique, que Philippe Squarzoni qualifie de « saison brune »⁵³.

B. – Retracer les chemins de l'utopie

Si l'on peut affirmer que « l'utopie désigne aujourd'hui un processus qui se construit dans la durée, portée par des communautés réelles, qui renouent avec la nature et avec le politique »⁵⁴, l'un des enjeux est de trouver la voie, les voies, concrètes, que peut emprunter ce processus. Plusieurs pistes sont envisageables. Certaines ont déjà été tracées par les communautés insulaires.

Le chemin, à mon sens, le plus indispensable à parcourir, est celui de l'éducation : enseigner

45 À cet égard, on soulignera l'ambiguïté de la démarche, en ce sens que, ainsi que le souligne Jean-Claude BESSON-GIRARD, « [il] faut se rendre au constat que l'utopie est bien une invention occidentale » (J.-C. BESSON-GIRARD, « Du labyrinthe au paradis, ou la tentation utopiste », *Entropia*, n°4, 2008, p. 25) ; affirmation soutenue par l'anthropologue Michael SINGLETON selon lequel « l'idéologie utopiste fait "défaut" auprès de la plupart des peuples non occidentaux » (M. SINGLETON, « Le non-lieu de l'utopie », *Entropia*, n°4, 2008, pp. 32-33).

46 A. CAMUS, *op.cit.* Camus intégrait au titre des utopies absolues « les idéologies marxiste et capitaliste, basées toutes deux sur l'idée de progrès, persuadées toutes deux que l'application de leurs principes doit amener fatalement l'équilibre de la société ».

47 J. Diamond montre clairement dans son ouvrage *Effondrement* que des sociétés passées, comme celle de l'île de Pacques, ont pris des décisions catastrophiques en terme environnemental, ayant conduit à leur disparition.

48 J. DIAMOND, *op.cit.*, p. 790.

49 *Op.cit.*, p. 29.

50 *Déclaration de la Barbade*, *op.cit.*, Point I, §1.

51 Pour reprendre le sous-titre de l'ouvrage de l'économiste britannique E.F. Schumacher, *Small is beautiful. Une société à la mesure de l'homme*, Seuil, 1978, 316 p.

52 A. GESLIN, « États et sécurité environnementale, états de l'insécurité environnementale : de la recomposition normative des territoires à l'esquisse d'un droit de l'anthropocène », in J. TERCINET (dir.), *États et sécurité internationale*, coll. Études stratégiques internationales, Bruylant, 2012, p. 102.

53 P. SQUARZONI, *Saison brune*, Delcourt, 2012, 477 p.

54 V. MANCERON et M. ROUÉ, « L'imaginaire écologique », *Terrain*, 2013-1, p. 12

l'écologie dès le plus jeune âge⁵⁵, tel est le principal moyen d'assurer une gestion *durable* de la nature. Il est, à cet égard, intéressant de mentionner l'initiative *Sandwatch* lancée par l'UNESCO en 1999 (opérationnelle depuis 2003) dans les Caraïbes puis reprise à l'échelle inter-régionale, et à laquelle participent aujourd'hui 25 territoires insulaires (de l'Océan indien, du Pacifique et des Caraïbes). « *It is an educational process through which school students and community members work together to monitor their beach environments, critically evaluate the problems and conflicts, and address those issues in a sustainable manner* »⁵⁶.

Un autre sillon à tracer, dans un cadre plus institutionnel, est celui de ce que l'on pourrait appeler la « coopération SIDS-SIDS ». Cette coopération, engagée voici plus d'une vingtaine d'années, a été renforcée depuis le milieu des années 2000. Parmi les initiatives les plus importantes, on peut citer le *Global Islands Partnership* (GLISPA), initié en 2006, lors de la 8^e conférence des États parties à la Convention sur la diversité biologique. Ce partenariat, qui réunit 60 gouvernements de PEID, territoires insulaires et d'États possédant des îles, est soutenu, sur le plan administratif, par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et a pour principal rôle de « *facilitate dialogue between islands in order to implement actions to conserve island biodiversity and enable the sustainable use of natural resources and sustainable livelihoods for island people* »⁵⁷. À l'échelle des seules Caraïbes, on peut évoquer la mise en place, en 2007, de la *Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility* (CCRIF). Son objectif est de limiter l'impact financier des ouragans et tremblements de terre. Ce fonds⁵⁸ vise non seulement à aider à la reconstruction post-catastrophe⁵⁹, mais également à mettre en place des stratégies d'adaptation et à informer en temps réel des conditions météorologiques extrêmes⁶⁰.

D'un point de vue politique, nombre de mesures peuvent être, et sont déjà mises en œuvre. Sans prétendre, ni à l'exhaustivité, ni à l'originalité, deux principales démarches peuvent être évoquées :

- le recentrage local de l'économie, mais un recentrage choisi et non subi, pour assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance énergétique⁶¹. Encore faut-il que la concurrence sur le foncier ne soit pas trop forte et au profit principal du secteur touristique, serait-il « éco ».

- la réappropriation par les populations locales de la protection de leur environnement, avec

55 Aldous HUXLEY le souligne avec force dans son roman *Île*, lorsque les méthodes pédagogiques en vigueur sur Pala sont présentées à un Will Farnaby tout à la fois curieux et étonné :

« - (...) à quel âge commencez-vous à prodiguer votre enseignement scientifique ?

- Nous commençons en même temps que nous commençons la multiplication et la division. Les premières leçons portent sur l'écologie.

- L'écologie ? N'est-ce pas un brin compliqué ?

- C'est précisément pour ce motif que nous commençons par là. Ne jamais donner aux enfants l'occasion d'imaginer que les choses existent isolément. Laisser clairement entendre dès le début que toute vie est relation. (...)

- Laissez-moi ajouter, dit la Directrice, que nous enseignons toujours la science de la relation conjointement avec l'éthique de la relation. » (A. HUXLEY, *Île*, Pocket, Plon, 2011 (1962), p. 349.

56 UN-DESA and UNDP, *SIDS-SIDS Success Stories. An innovative partnership in South-South cooperation*, 2010, p. 15.

57 *Ibid.*, p. 23.

58 Les ressources proviennent non seulement des États participants, mais également de donateurs tels que le gouvernement du Canada, l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque caribéenne de développement, la France, la Grande Bretagne, l'Irlande et les Bermudes.

59 Il a ainsi versé 1 million de dollars aux gouvernements de la Dominique et de St Lucie après le tremblement de terre du 29 novembre 2007, 6,3 millions après le passage de l'ouragan Ike sur les îles Turques-et-Caïques en 2008, et 7,75 millions de dollars au gouvernement haïtien après le tremblement de terre de janvier 2010.

60 Voir UN-DESA and UNDP, *op.cit.*, pp. 37-42.

61 Un certain nombre de PEID envisagent, au titre des mesures nationales d'atténuation appropriées prévues par l'accord de Copenhague, la production de 100% de l'électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2020 (cas des îles Cook). D'autres envisagent de devenir des États neutres en carbone d'ici à 2020 (les Maldives) ou 2050 (cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée).

leurs méthodes de protection⁶². Cet objectif va de pair avec la prise en considération des connaissances traditionnelles et savoirs autochtones⁶³. On soulignera à cet égard que le GIEC sollicite depuis quelques années les populations autochtones afin, notamment, de recueillir des informations quant à l'impact des changements climatiques locaux, mais également de prendre en considération leurs pratiques en terme de gestion de la biodiversité.

Toutes ces mesures ne seront toutefois mises en œuvre de façon efficiente qu'à la condition que l'on puisse relocaliser le politique dans des espaces démocratiques pertinents.

C. – Réinventer les lieux de l'utopie

La question centrale est clairement posée par Aliénor Bertrand : « Comment fonder *justement* le lien politique d'une population déterminée avec un territoire défini ? »⁶⁴. L'enjeu est donc d'identifier les lieux d'exercice d'une démocratie véritablement participative. Toutefois, au regard des problématiques environnementales, l'échelle du territoire – en tant qu'espace administratif, figé – serait-il communal, n'est pas nécessairement la plus appropriée, en ce que ces territoires ne correspondent que rarement avec les éco-systèmes que les populations occupent ou dont elles font usage(s). En outre, ainsi que le souligne Serge Latouche, « plus une entité/unité politique est petite et donc directement contrôlable par ses citoyens, plus sont restreints ses domaines de souveraineté. (...) En revanche, plus la circonscription politique territoriale s'étend, plus s'affaiblissent les opportunités de participation des citoyens »⁶⁵.

Ainsi, pour sortir l'utopie du non-lieu et l'ancrer dans des *topoi* anthropologiquement, écologiquement et politiquement pertinents, la réflexion doit être menée autour de deux axes principaux :

- d'une part, assurer une participation des citoyens/usagers des espaces concernés qui ne soit pas qu'une réponse formelle aux exigences administratives posées par l'Agenda 21 ou la Convention d'Aarhus notamment. Cette « réappropriation » locale de la gestion des communs est d'une particulière importance face aux enjeux écologiques, tant il est vrai que l'effondrement d'une société a souvent pour cause des prises de décisions catastrophiques. Celles-ci résultent bien souvent de l'éloignement des gestionnaires, qui les empêche de percevoir un problème en tant que tel⁶⁶.

- d'autre part, identifier les espaces sur lesquels se déploient les biens communs et qui pourraient faire l'objet de constructions institutionnelles *ad hoc*. « [Des] organisations politiques provisoires ajustées à des usages et à des territoires précis, et mettant en œuvre les procédures les plus directes possibles. C'est d'une forme de souveraineté nouvelle qu'il s'agit. Une souveraineté paradoxale, parce que fragmentée, partielle et temporaire : fragmentée puisque ne concernant qu'une entité territoriale ajustée à l'usage écologique ; partielle parce qu'elle n'aurait qu'un objet déterminé ; et éphémère parce qu'elle serait appelée à disparaître une fois les décisions exécutées. À l'utopie improbable d'une réorganisation générale de l'espace politique pourrait se substituer un montage institutionnel discret mais souverain, se greffant sur des institutions existantes. Nous n'avons peut-être pas tant besoin de simplifier ou de "rationaliser" notre démocratie que de la

62 Si depuis 1994, l'un des leitmotivs est la participation des populations insulaires locales au développement durable, c'est sous un angle le plus souvent économique. En outre, la mise en œuvre concrète de cette participation, que ce soit au niveau insulaire ou ailleurs, est très loin d'être achevée.

63 La référence aux savoirs traditionnels peut présenter des limites, dans le contexte contemporain. En effet, les perturbations environnementales pouvant être très rapides et brutales, ces connaissances peuvent s'avérer inadaptées.

64 A. BERTRAND, « Quels lieux pour la planète ? », *Vacarme* [en ligne], n° 51, 2010, <http://www.vacarme.org/article1882.html> [consulté le 18 juillet 2013]. Italiques ajoutés.

65 S. LATOUCHE, « Pour une relocalisation de l'utopie », *Entropia*, n° 4, 2008, p. 155.

66 Voir J. DIAMOND, *op.cit.*, p. 657.

bigarrer, de la démultiplier et de la mailler de visées collectives d'échelles territoriales différentes mais adéquates à leur objet»⁶⁷. Il s'agirait alors, suivant en cela certaines idées développées notamment par Geneviève Decrop, d'« augmenter et [de] distribuer le pouvoir » – entendu comme agir collectif – « en le désappropriant », pour éviter que ne se développe une multitude de petites chefferies⁶⁸.

L'espace, ou plus précisément les espaces insulaires pourraient présenter, à cet égard, des lieux d'expérimentation intéressants. D'une part, l'exiguïté et le relatif isolement de ces territoires assurent une certaine unité éco-systémique. D'autre part, la faible dimension démographique est un atout au renforcement ou au maintien de la cohésion et la dynamique sociales – qui ne doivent toutefois pas être considérés comme un acquis⁶⁹ – et s'avère donc une meilleure garantie de connaissance du « terrain » par les communautés locales.

Telles sont, en quelques mots, les pistes de réflexions visant à ouvrir des débats et des controverses, à tracer des sentiers et poursuivre ceux déjà balisés par de nombreux autres. Les chemins de l'utopie sont multiples et « le combat qui s'engage dans les années qui viennent ne s'établira pas entre les forces de l'utopie et celles de la réalité, mais entre des utopies différentes qui cherchent à s'insérer dans le réel et entre lesquelles il ne s'agit plus que de choisir les moins coûteuses (...). Il s'agit, en somme, de définir les conditions d'une pensée politique plus modeste, c'est-à-dire délivrée de tout messianisme, et débarrassée de la nostalgie du paradis terrestre »⁷⁰.

67 A. BERTRAND, *op.cit.*. Voir également, de la même auteure, « La démocratie locale à l'épreuve de l'écologie politique », *Cahiers philosophiques*, n° 119, 2009-3, pp. 61-78.

68 G. DECROP, « Redonner ses chances à l'utopie », *op.cit.*

69 V. ANGEON et P. SAFFACHE, « Les petites économies insulaires et le développement durable : des réalités locales résilientes ? », *Études caribéennes*, [en ligne], 11 | Décembre 2008, <http://etudescaribeennes.revues.org/3443> [consulté le 17 juillet 2013].

70 A. CAMUS, *op.cit.*